

ATELIER

« LES CHAUVES-SOURIS DE VILLANDRY »



Niveaux scolaires

Du CP à la 5ème

Dates

D'avril à mi-novembre

Descriptif de l'atelier

Durant cet atelier, les enfants découvrent la colonie de chauves-souris présente dans les greniers du château. Après avoir présenté de façon ludique la vie d'une chauve-souris et ses incroyables capacités, l'animatrice allume la caméra afin que les enfants observent en direct ces petits mammifères volants. A cette occasion sont abordées les notions de cohabitation Homme/ chauves-souris ainsi que le rôle que ces dernières jouent dans la nature.

Objectifs pédagogiques

- Faire découvrir aux enfants les chauves-souris
- Développer la curiosité et l'esprit critique
- Adopter une démarche scientifique
- Avoir un comportement responsable envers l'environnement

Informations pratiques

- Durée : 1h30 environ
- Coût de l'atelier : 125€ pour la classe ⁽¹⁾ + 3,50€ par élève, droit d'entrée donnant accès à la visite des jardins ⁽²⁾
- 25 élèves maximum par atelier - Au-delà, prévoir 2 groupes
- Cet atelier est animé par une animatrice spécialiste des chauves-souris de la LPO Touraine qui s'adapte au niveau de chaque classe.

**Pour la réservation, merci de contacter Natacha Griffaut à la LPO Touraine
au 02 47 51 81 84 ou au 06 81 88 88 43.**



Pour compléter cet atelier, il vous est possible de mener une **visite libre des jardins** en vous aidant du **dossier pédagogique** et des **livrets d'activités** [téléchargeables sur notre site](#).

Pour suivre la visite des jardins les élèves doivent avoir des chaussures adaptées à la marche, des chapeaux de soleil et/ou des vêtements de pluie, et éventuellement de l'eau et un encas.

⁽¹⁾Le règlement de l'animation se fait directement auprès de la LPO.

⁽²⁾Le règlement du droit d'entrée s'effectue sur place, en espèces, par chèque, ou carte bancaire. Il est également possible de payer par bon de commande établi par vos soins ou par mandant administratif à réception de facture sous réserve d'acceptation du service réservation. Une gratuité enseignant ou accompagnateur tous les 8 élèves payants. Au-delà, les accompagnateurs sont considérés comme supplémentaires (entrée jardins : 5,50€)